

Schéma de Cohérence Territoriale Syndicat Mixte Centre Ardèche

Comité de pilotage
Jeudi 15 juin 2017 à 18h
Mairie des Ollières-sur-Eyrieux

Personnes présentes lors de la réunion :

Elu(e)s du COPIL SCoT :

Monsieur CHAPUS – Val 'Eyrieux
Monsieur CIVAT - CAPCA
Monsieur FAYARD – Val'Eyrieux
Madame FINIELS - CAPCA
Monsieur MERCHAT – CAPCA
Madame MOREL – Val'Eyrieux
Monsieur QUATREMERE - CAPCA

Elu(e)s du COPIL SCoT excusé(e)s :

Monsieur BLANC – Pays de Lamastre
Madame CHAIZE - CAPCA
Monsieur CHOSSON – Pays de Lamastre
Madame MOUNARD - CAPCA
Madame NURY - CAPCA
Monsieur PIZETTE - CAPCA

Membre équipe technique présents : Antoine BARANNE, Florence DODET, Isabelle MILLET

Membres de l'équipe technique excusés : Amélie RAVEL, Valentin RABIER

Terraterre, Karine MARTIN, bureau d'études venant en appui du diagnostic agricole

1/ Diagnostic agricole

Karine Martin et Florence Dodet présentent les éléments relatifs au diagnostic agricole du SCoT. Le diaporama support de cet exposé est en annexe de ce relevé de décision.

Voici les éléments abordés lors des échanges entre participants au cours de la présentation :

- Au regard de la baisse importante de la population active, le devenir des bâtiments agricoles vacants devra être pris en considération.
- Les installations sur des petites structures, non aidées (sans Dotation Jeunes Agriculture – DJA) sont elles pérennes ? Les plus viables sont souvent contraintes dans leur développement du fait d'un accès au foncier très difficile (rétention foncière, concurrence foncière).
- Sur le secteur de Lamastre, la population active agricole est de 18 %, c'est très important (le taux le plus élevé du territoire SCoT) et ça doit être pris en considération, au-delà du poids économique dégagé par cette activité.
-

- Sur la carte des opérateurs économiques, il est important de rajouter la liste des magasins de producteurs.
- A propos du poids économique de la production châtaigne, la référence est le Produit Brut Standard, il est donc à relativiser.
- Un point d'attention est à porter sur les entrées de territoire situées sur la vallée du Rhône : il pourrait être stratégique de les positionner comme des vitrines de l'agriculture locale caractérisée par une très forte diversité de produits.
- Nous remarquons aujourd'hui, une tendance au labour de prairies : c'est un biais de la PAC qui considère que si une parcelle est en prairie, cette nature de culture devient la référence historique pour les aides PAC.
- La carte sur la valeur économique est non seulement liée à la nature de culture mais aussi à la taille de l'ilot. Le fort morcellement affaiblit fortement cette valeur économique.
- La question de l'hébergement des saisonniers est à creuser, d'autant si certaines productions confirment leur développement, par exemple la production de petits fruits dans le secteur de Vernoux.
- A propos de la carte sur la valeur environnementale, les ilots agricoles n'étant pas considérés à forte et à très forte valeur environnementale ne sont pas sans valeur environnementale, simplement ils contribuent dans une moindre mesure à la biodiversité du territoire. Une nouvelle version de la carte sera travaillée, en essayant de considérer également la dimension paysagère de l'activité agricole.
- Peut-on considérer que nous avons une croissance des ateliers hors sols ? En aviculture, très probablement, le secteur de la volaille de chair étant en développement avec l'entreprise Les Fermiers de l'Ardèche de Félines.
- La question de l'accès à l'eau n'a pas été détaillée dans le diaporama mais elle a été prise en compte dans les critères de la carte sur la valeur de production. Elle est également développée dans le rapport écrit du diagnostic et a été considérée comme un élément déterminant pour l'avenir de l'agriculture du territoire.

2/ Biodiversité, diagnostic économique

Points reportés à un COPIL ultérieur

3/ Points divers

- Présentation de la note d'enjeux de l'Etat :

Jacques MERCHAT évoque la réalisation d'un temps fort à l'automne sur la présentation de la note d'enjeux de l'Etat. Cette présentation permettra de rentrer dans une nouvelle étape du SCoT à savoir la détermination des enjeux avant de démarrer le PADD (projet politique).

Plusieurs propositions de date ont été soumises aux services de l'Etat (DDT): (horaire : 18h-19h30) :

-19/09
-26/09
-28/09

Cette réunion pourrait avoir lieu à Saint-Sauveur-de-Montagut (*à définir mais la commune est plus centrale*). Une convocation sera transmise d'ici mi-juillet.

- Un atelier « plan paysage » est organisé le 22 juin prochain à St Etienne de Boulogne de 13h30 à 16h30. L'objectif de l'atelier est d'évoquer la stratégie paysagère du Plan Paysage, des orientations et des objectifs de qualités paysagères. Ce travail alimente les travaux du SCoT sur le volet paysager.